

MASTER ARTS, LETTRES, LANGUES

MENTION INFORMATION, COMMUNICATION, CULTURE

M1

spécialité Langues et Marchés des Médias Européens- LAMME
Semestres 1 et 2 – 1re année

Contacts

Responsable

Laurent GAUTIER
laurent.gautier@u-bourgogne.fr
Bureau : 135
Tél : 03 80 39 56 63

Scolarité :

Sylvie DIEMAND
bureau 166A
Tel : 03 80 39 56 74
Scolarite.langues.lea@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique (sauf le mercredi) :

Karine DUTHU
bureau 166B
Tel : 03 80 39 56 11
Secretariat.lea.master@u-bourgogne.fr

Organisation et descriptif des études

Semestre 1	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type examen			
	CM	TD	TP			Coef CC	Coef CT	Nature épreuve	Coef UE
Intitulés et nature des UE									
UE M11 Langue A (allemand, anglais, espagnol, italien)									
Communication écrite et orale*		18h		18h			2	Dossier (10 à 15 pages)	
Expression orale*		12h		12h		1		CC	
Pratique de la traduction (langue de spécialité)*		18h		18h			2	Ecrit-2h	
Total UE		48 h		48h	8				1
UE M12 Langue B (allemand, anglais, espagnol, italien)									
Communication écrite et orale*		18h		18h			2	Dossier (10 à 15 pages)	
Expression orale*		12h		12h		1		CC	
Pratique de la traduction (langue de spécialité)*		18h		18h			2	Ecrit-2h	
Total UE		48 h		48 h	8				1
UEM13 Savoirs et techniques									
Communication*	12h			12h			1	Ecrit-2h	
Marketing*	20h			20h			1	Ecrit-1h	
Exportation*	15h			15h			1	Ecrit-1h	
Informatique*		20h		20h		0.5		CC	
Connaissance de l'entreprise* (professionnels et encadrement de projet)	38h			38h			1	Rapport de mission En français	
Total UE	85h	20 h		105h	10				1
UE M14 complémentaire									
Médias/Médiations *		20h		20h			1	dossier	
Total UE		20h		20h	4				1
TOTAL semestre1	85h	136h		221h	30				

Les enseignements marqués * sont communs avec la mention « Langues Etrangères Appliquées spécialité Commerce et Affaires.

Semestre 2	30 crédits		
Mémoire Un stage en entreprise- obligatoirement à l'étranger (langue A ou B)- d'une durée minimum de 4 mois. Le mémoire (50 à 60 pages, hors annexes) sera rédigé dans la langue du pays où le stage a eu lieu. L'étudiant est invité à choisir la nature de son stage en fonction de son projet professionnel .	3	(1)mémoire et soutenance	
Résumé du mémoire Résumé de 10 pages dans l'autre langue étudiée, à rendre séparément.	1	(1)résumé	

(1)Notes conservables- **si >=10**- pendant 1 an en cas d'ajournement au semestre 2 ou de défaillance à l'une des 2 épreuves.

ATTENTION !

La remise du mémoire (semestre 2) et/ou la remise du dossier de presse (semestre 1) en septembre implique que l'étudiant n'a validé en 1^{ère} session ni l'année ni le semestre correspondant. En conséquence, en 2^{ème} session, il doit repasser -pour tous semestres non validés- les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu au moins 10/20 dans les UE non validées (résultat ajourné).

INFORMATIONS ET DATES IMPORTANTES :

1^{ère} Session (janvier et juin)

- remise des dossiers de presse :

le 8 janvier 2010 directement au bureau 166 B

- remise des mémoire, résumé de mémoire :

le 4 juin 2010 directement au bureau 166 B

ou par courrier le 2 juin (cachet de la poste faisant foi)

2^{ème} Session (septembre)

- remise des dossiers de presse, des mémoire et résumé de mémoire :

Les 26 et 27 Août 2010 directement au bureau 166 B

ou par courrier le 25 Août (cachet de la poste faisant foi)

Modalités de contrôle des connaissances :

La 1^{ère} année de Master est sanctionnée par un diplôme de maîtrise.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies dans le référentiel des études L-M-D.

Ce document est consultable sur le site de l'université et affiché sur le panneau scolarité.

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

- Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.